

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

1 493,00 €



Votre situation -



MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

------ Vos références

Numéro fiscal (C) : Référence de l'avis : 04 12 501 091 429 19 75 4839083 12

Numéro de propriétaire :

120 G12998 R

Débiteur(s) légal(aux) :

5044

Numéro de rôle :

221

Date d'établissement :

08/08/2019

Date de mise en recouvrement :

31/08/2019

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le **01/10/2019**, sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

➡ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2 ⇒ Par téléphone :

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées : Sur le paiement de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PARIS 20E CHARONNE

6 RUE PAGANINI - 75972 PARIS CEDEX 20

Tél: 01 44 64 51 00

• Sur le montant de votre impôt : CENTRE DES IMPOTS FONCIER PARIS 1 - SECTEUR FONCIER PARIS 20EME ARRDT

6 RUE PAGANINI - 75972 PARIS CEDEX 20

Tél: 01 53 27 44 75

*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 75 VILLE DE PARIS 120 PARIS 20 Commune:

TF 2019		Commune		Syndicat de communes	Inter communalité	Inter Département		Taxes spéciales			Taxe GEMAPI	
	Taux 2018	13,50	%	%	%	%	0,647	%	6,21 %		%	
	Taux 2019	13,50	%	%	%	%	0,632	%	6,21 %	φ,00717	%	
	Adresse	78 RUE	DE 8	UZENVAL	1							
Propriétés bâties	Base ௰	7000					7000		7000	7000		
	Cotisation	945					45		435	1		1426
	Cotisation lissée ②											
	Adresse									1		
	Base ①											
rop	Cotisation											
	Cotisation lissée ②											
	Cotisations 2018	924					45		425			
	Cotisations 2019	945					45		435	1		1426
	Variation	+2,27	%	%	%	%	0	%	+2,35	5	%	
		Commune		Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	s	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAF	기	Total des
non bâties	Taux 2018		%	%	%	%		%	C	6	%	
	Taux 2019		%	%	%	%		%		6	%	
	Bases terres Non agricoles											
	Bases terres agricoles											
es	Cotisations 2018											
riet	Cotisations 2019											
Propriétés	Variation		%	%	%	%		%		6	%	
₫	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration t terrains constructib		Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État							Droit proportionnel :					
Base Collectivité									Droit fixe :			
Depuis 2019, la Ville de Paris se substitue à la commune et au département de Pari							Frais de des	stion (de la fiscalité dir	ecte locale		67
aux 2018 ainsi que les cotisations 2018 de la commune et du département sont donc usionnés dans la colonne «Commune» pour permettre la comparaison avec le taux 2019 et la cotisation 2019.							Dégrèvement Habitation principale					"
et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 15 €. Dégrèvement JA Etat Le versement net de la Ville de Paris au fonds de solidarité de la région lle-de-France												
Seleve a 197 918 504 €.								Montant de votre impôt				1493
Montant de votre impôt :									, r. j.		1493	
	ences administratives	. 755 54 004	044	400 400 L K								